

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

- Provisaires
 Définitives

Unité académique d'embauche : FAS - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Sigle et titre du cours : HAR 2295 - L'art au 19e siècle

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

Scolarité de doctorat en histoire de l'art, ou dans un domaine connexe, terminée.

Expérience de recherche, de travail ou de publication pertinente aux enjeux de la discipline et du cours démontrant une réflexion continue et actuelle sur la matière enseignée, au cours des cinq dernières années.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Introduction à l'art du 19e siècle, avec un accent sur l'art européen. Étude de différents genres et médiums. Familiarisation avec les mouvements intellectuels, politiques et sociaux qui ont marqué l'époque.



Signature du directeur

25 mars 2022

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

• [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)